

CONDITIONS GENERALES DE VENTE - ESCAPE MILTON

La société « Les Clefs de Milton » (SAS), dont le siège social est situé chemin de l'écluse à coulombs (28210), au capital social de 500 €, inscrite au RCS de Chartes sous le numéro 852 566 330 00019, représentée par Mme Murielle LEROY, de nationalité française, en qualité de Présidente, et M. Guillaume LEROY, de nationalité française, en qualité de Directeur général, habilité aux fins des présentes, a conçu et développé la marque ESCAPE MILTON, protégée à l'INPI.

1. Objet

La SAS Les Clefs de Milton a pour objet social la location de gîtes, espaces de séminaires intérieurs et extérieurs, services annexes ; prestations de conception et mise en oeuvre de séminaires, formation, coaching.

La marque ESCAPE MILTON conçoit, organise et commercialise des jeux d'enquête en groupe de 2 à 30 participants, se déroulant au sein de l'établissement des Clefs de Milton situé Chemin de l'écluse à Coulombs (28210) ; ou au sein de l'établissement choisi par le commanditaire, dans le cadre des jeux dits « portatifs ».

2. Dispositions générales

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toute commande, réservation, achat ou réalisation d'une prestation ou d'un produit, par toute personne physique ou morale. Les présentes CGV sont applicables à la date en vigueur à la date du paiement de la commande.

Ces CGV sont accessibles à tout moment au siège social sur le tableau d'affichage obligatoire, et sur le site www.lesclefsdemilton.fr et seront applicables dès leur mise en ligne. Elles ne seront applicables que postérieurement à leur affichage/publication.

La société se réserve le droit de modifier ces CGV par la publication d'une nouvelle version. Ces dernières prévaudront, le cas échéant, sur tout autre version ou tout autre document contradictoire.

Les CGV peuvent être assorties de Conditions Particulières, qui pourront prendre la forme d'un bon de réservation ou de commande, d'un devis, d'un bulletin d'adhésion, d'un contrat de prestation, d'une fiche d'inscription, d'une convention de formation, etc. (liste non exhaustive)

Par la signature des CGV, ou des conditions particulières auxquelles sont annexées les CGV le commanditaire ou le client, déclare avoir pris connaissance de l'ensemble de ces dernières, et le cas échéant des Conditions Particulières de Ventes liées à un produit ou une prestation, et les accepter sans restriction ni réserve.

Les présentes Conditions Générales sont exclusivement rédigées en français.

3. Description et déroulement des aventures/missions

L'ensemble des prestations sera réalisée en langue française et les supports visuels seront rédigés également en langue française. La SAS Les Clefs de Milton se réserve le droit d'adapter certaines énigmes ou mises en situation afin de les rendre accessible au plus grand nombre, si elles utilisent une langue étrangère.

Avant chaque partie/session, les joueurs participeront à un briefing de lancement de jeu. Il y sera rappelé le ou les objectifs du jeu, les conditions de sa réalisation, les principales règles à respecter, et les consignes de sécurité.

La description de chaque aventure est disponible sur le site internet www.lesclefsdemilton.fr ou sur les annuaires partenaires de ESCAPE MILTON.

4. Rôles et mission du game master

Chaque groupe de joueurs sera supervisé par un maître du jeu (ou game master), qui aura en charge la relation client et le support du jeu.

A l'issue de chaque session, le game master réalisera un débriefing. Il s'assurera de la satisfaction des joueurs et de leur compréhension du jeu, en prenant garde de ne pas dévoiler les mystères et secrets du jeu, pour les groupes qui ne seraient parvenus à déchiffrer la totalité des énigmes.

Le game master s'assurera également qu'aucun objet n'a été conservé par un membre de l'équipe, telle qu'une clef, un cadenas, ou tout autre élément fonctionnel ou de décors.

Il réalisera ensuite la mise en place de la salle pour les parties/sessions suivantes.

S'il constate à ce moment-là un objet manquant, ou cassé, ou un dysfonctionnement majeur d'un mécanisme qui nuit à la bonne réalisation des parties ultérieures, il en avertira immédiatement l'équipe sortante, ou le client ayant réalisé la réservation pour obtenir le remboursement du préjudice causé.

5. Conditions d'accès aux jeux

Lors de la réservation, le client « réservant » informe ESCAPE MILTON du nombre prévisionnel de participants.

Le groupe doit alors se présenter au complet 15-20 minutes avant l'horaire de début de prestation, afin de réaliser l'encaissement du solde, la mise au vestiaire et la présentation des règles du jeu.

L'accès aux installations est réservé aux personnes de 16 ans et plus. Les enfants peuvent participer à partir de l'âge de 6 ans, à condition d'être accompagnés d'une personne majeure.

ESCAPE MILTON se réserve le droit de demander un document d'identité pour vérifier l'âge des participants.

6. Prestations proposées

La marque ESCAPE MILTON propose à des joueurs dès l'âge de 6 ans de s'évader dans des aventures ludiques en intérieur ou en extérieur, avec des missions d'escape game, des salles d'escape room, ou des jeux portatifs sous autres formats (type jeu de cartes ou de plateau) ; pour une durée limitée dans le temps et définie en amont.

Pour les « escape room », ESCAPE MILTON propose plusieurs salles de jeu intérieures en environnement dits « réels ». Les aventures/missions se jouent avec des équipes de 2 à 12 joueurs, en composition libre.

Les parties ou sessions de jeu, durent de 60 minutes à 20 heures d'affilée.

Pour les « escape game », ESCAPE MILTON propose plusieurs aventures extérieures au sein de son établissement uniquement. Les aventures/missions se jouent avec des équipes de 10 à 30 joueurs, en composition libre.

Les parties ou sessions de jeu, durent de 60 minutes à 4 heures d'affilée.

Les joueurs peuvent sélectionner lors de la réservation des options ou prestations complémentaires qui peuvent agrémenter la partie, faire varier la durée du jeu ou sa difficulté, etc. Si ces options ne sont pas validées lors de la réservation, ESCAPE MILTON se réserve le droit de ne pas les mettre en oeuvre le jour J pour des questions logistiques.

7. Produits proposés

La marque ESCAPE MILTON propose une gamme de produits additionnels à ses prestations, qui peuvent être distribués par différents canaux de vente : au siège social, en vente directe sur salons et événements, sur les sites internet (mentionnés ci-avant), en établissement partenaire.

Pour les jeux dits portatifs, les descriptions et règles de jeu sont indiquées sur la fiche produit, le packaging, et la notice.

Les produits sont des outils de diagnostics, de travail, d'éveil ou de développement personnel, sous la forme de jeux, de cartes, de fiches, de produits dématérialisés, etc.
Une gamme de produits identitaires est développée et disponible à la vente.

8. Vente à distance

L'ensemble des prestations et produits de la gamme ESCAPE MILTON sont disponibles à la vente sur la boutique en ligne de son site internet, par l'intermédiaire de tout support digital de réservation (type plateforme - exemple : 4escape ou Wesacpe) pour lequel la SAS Les Clefs de Milton aura préalablement consenti un partenariat ou un contrat de prestation ; ou via les réseaux sociaux sur ses propres comptes Facebook, ou Instagram.

Toute distribution d'un produit ou aventure ESCAPE MILTON par une autre entité juridique ou commerciale que « Les Clefs de Milton », devra avoir préalablement reçu l'autorisation de la présente société (exemple : Pass Time 2020 et 2021).

9. Vente sur une plate-forme de service

L'ensemble des produits/services de la gamme ESCAPE MILTON peuvent être distribués sur une plateforme digitale spécifique, aux conditions de prix et d'utilisation des services inhérentes aux présentes.

10. Prescription / parrainage

La SAS Les Clefs de Milton reconnaît les conditions de la recommandation, de la prescription ou du parrainage dans ses modalités de développement.

Pour être effectives, lesdites conditions et avantages concomitants doivent être définis dans des Conditions Particulières afin d'être applicables et opposables.

11. Organisation de formations

La SAS Les Clefs de Milton a qualité pour réaliser des prestations de formation. La société est reconnue « organisme de formation enregistré sous le numéro 24280183828. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat ».

La marque ESCAPE MILTON peut être utilisée par la SAS Les Clefs de Milton dans le cadre de formations (dites inter ou intra), et respecter les modalités applicables au titre de la formation secondaire, de la formation pour adulte, ou de la formation continue.

L'ensemble des produits et prestations proposées par ESCAPE MILTON peut être utilisé dans le cadre de formations ou coaching, de l'initiative de la SAS Les Clefs de Milton, ou à la demande d'un commanditaire, dans le cadre d'une action pédagogique ciblée.

Dans ce cadre, le commanditaire s'engage à fournir à la SAS Les Clefs de Milton avant le lancement de la formation, l'autorisation préalable de chaque participant que le game master, l'analyste ou le formateur puissent accéder aux données vidéos et observations pendant les sessions de jeu, et ce à des fins exclusivement pédagogiques.

Toutes les activités de formation pourront être réalisées in situ (aux Clefs de Milton - Cf. Règlement Intérieur), ou dans un lieu défini par le client ou le bénéficiaire.

12. Prise en charge d'un mineur

Les participants mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents, leur tuteur légal, ou à défaut leur accompagnant majeur, durant toute leur présence sur les installations : phase d'accueil, partie, débriefing.

Dans le cadre de l'utilisation d'un produit ESCAPE MILTON par un mineur, la société Les Clefs de Milton se décharge de toute responsabilité quant à une utilisation non conforme dudit produit.

Dès lors que cela est nécessaire, la marque ESCAPE MILTON fait mention dans les conditions d'utilisation du produit (ou notice), du besoin d'une

veille ou d'un contrôle parental pour un exercice ou une mise en situation particulière.

13. Devoirs de réserve et d'alerte

Dans le cadre de la supervision d'une aventure/mission par le game master ESCAPE MILTON, tout évènement constaté comme anormal, ou tout comportement identifié par le game master comme contraire à l'éthique, au respect d'autrui, ou témoignant d'une dangerosité pour son auteur ou les tiers, fera l'objet d'une alerte par voie d'un écrit (courriel ou lettre recommandée avec accusé de réception), à l'intention du participant ou de son responsable légal, lorsque celle-ci apparaît comme contraire aux bonnes moeurs, à l'éthique ou à l'intérêt médical voire vital du participant.

14. Conditions de sécurité

Chaque participant d'une aventure/mission ESCAPE MILTON sera informé avant le jeu des règles et fonctionnements inhérents à chaque aventure/mission. Chaque joueur participe à ses propres risques.

ESCAPE MILTON, et plus largement La SAS Les Clefs de Milton, ne saurait être tenu pour responsable des dommages (corporels ou matériels) commis et/ou subis en ne respectant pas les règles du jeu décrites avant le jeu, ou par une mauvaise utilisation d'un ou plusieurs objets dans l'espace de jeu (intérieur ou extérieur).

Les joueurs sont tenus de maintenir l'intégrité de la salle et des équipements qui la composent. Les joueurs s'engagent à utiliser les équipements mis à leur disposition de manière à ne causer aucun dommage aux autres participants, au personnel de la SAS Les Clefs de Milton, à la salle, aux espaces extérieurs, ou aux autres équipements.

Toute dégradation intentionnelle ou consécutive à une manipulation non autorisée pourra être refacturée aux joueurs. La SAS Les Clefs de Milton se réserve le droit de réclamer au joueur le montant des dégradations augmentées de 20% au titre de la mise en oeuvre desdites réparations ou remplacement, ainsi qu'une indemnité journalière pour fermeture de salle (le cas échéant), ainsi que des frais de dossiers forfaitaires à hauteur de 175,00 euros (cf. article 20 des présentes CGV).

Les personnes sous l'influence d'alcool ou de drogue, ou dont les symptômes laissent à penser qu'elles sont sous influence, pourraient se voir refuser l'accès aux installations, et leur prestation déclarée forfait.

Dans ce contexte, aucune prestation ne sera réalisée et les sommes correspondantes aux prestations qui auraient dû être réalisées, resteront acquises à ESCAPE MILTON.

Pour être admis, le client devra fournir le nom et les coordonnées exactes du réservant lors de son arrivée.

15. Réservation et commande d'une prestation

La seule langue de contractualisation d'une prestation en ligne est le français.

Toute réservation doit être réalisée par une personne majeure, et qui ne fait l'objet d'aucune mesure de tutelle ou curatelle.

Lors de la réservation d'une prestation, le client « réservant » doit impérativement indiquer à ESCAPE MILTON (ou à la plateforme de réservation) les éléments suivants : nom de la mission, options retenues (le cas échéant), le jour et l'heure de début de partie, le nombre de participants.

Il est de la pleine et entière responsabilité du réservant de vérifier que le ou les prestations réservées correspondent aux attentes des participants de l'équipe.

Toute réservation ne s'effectue que dans la limite des aventures/missions disponibles pour une date et un horaire précis. Les disponibilités sont mises à jour quotidiennement.

La réservation n'est définitive qu'après paiement (minimal) de l'acompte et la réception d'une confirmation écrite formelle de ESCAPE MILTON (SAS Les Clefs de Milton), à l'adresse email fournie lors de la réservation.

La SAS Les Clefs de Milton n'est pas responsable des erreurs dans les renseignements donnés lors de la réservation.

En cachant la case « J'ai lu et accepté les Conditions Générales de Vente », et en signant les présentes, le client reconnaît qu'il est tenu par l'ensemble des articles du présent document.

Toute prestation suppose la validation préalable des Conditions Particulières par le biais d'un devis, formulaire d'inscription, bulletin d'adhésion, bon de commande, contrat de prestation, etc. qui engage les deux parties suivant leurs termes.

Conformément à l'article 1316-1 du Code civil, et aux fins de la bonne réalisation de la commande, le client s'engage à fournir des éléments d'identification véridiques.

ESCAPE MILTON et la SAS Les Clefs de Milton se réservent la possibilité de refuser la réservation ou la commande pour toute demande anormale, réalisée de mauvaise foi ou pour tout motif légitime.

Une réservation devient invalide et l'entrée sera refusée si l'équipe est en retard de plus de 15 minutes sur son horaire théorique d'arrivée et non de début de partie. Dans une telle situation, la session n'est pas remboursable et la réservation n'est pas modifiable.

Si l'ensemble des participants d'une session ne se présente pas 15 minutes avant l'horaire de début de partie pour participer au briefing complet, le retard entraînera l'annulation de la session sans aucun remboursement.

16. Délai de rétractation

Conformément à l'article L.121-20 du Code de la consommation, « le consommateur dispose d'un délai de quatorze jours francs pour exercer son droit de rétractation sans avoir justifier de motifs ni à payer de pénalités ». « Le délai mentionné à l'alinéa précédent court à compter de la réception pour les biens ou de l'acceptation de l'offre pour les prestations de services ».

Le droit de rétractation peut être exercé en contactant la société par l'intermédiaire de son site internet.

Conformément aux dispositions légales, vous trouverez ci-après le formulaire-type de rétractation à nous faire parvenir :

<https://service-public/professionnels-entreprises/vosdroits/R38397>

Conformément à l'article 121-21-8 du Code de la consommation, du 17 mars 2014, « le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats de prestations de services d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel, de services de transport de biens, de locations de voitures, de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée ».

Par conséquent, aucune réservation ne peut être annulée ou remboursée, sauf dans le cas d'une annulation du seul fait de la SAS Les Clefs de Milton). Dans ce cas, l'intégralité de la somme sera remboursée.

17. Mise à disposition des salles et espaces de jeux

Pour chaque aventure/mission, ESCAPE MILTON met à disposition une salle ou un espace de jeu pour une durée déterminée. La durée efficace peut

être inférieure à la durée théorique maximale, si les joueurs réussissent l'intégralité des énigmes dans le temps imparti.

Dans ce cas, ESCAPE MILTON n'est pas tenu de rembourser les participants au prorata temporis, de la session.

ESCAPE MILTON et les clients s'engagent à respecter les capacités d'occupation des salles et espaces de jeux, en fonction des scénarios.

ESCAPE MILTON s'engage à ne pas ajouter de joueurs à l'équipe initiale si cette dernière ne correspond pas à la capacité maximale de l'aventure/mission réservée. Les joueurs réservent une salle (ou un espace) pour eux seuls.

Les joueurs s'engagent à respecter les consignes de jeu et de sécurité présentées par le personnel de la SAS Les Clefs de Milton (le game master ESCAPE MILTON).

18. Contrôles visuels et caméras

Dès lors que cela est possible, les sessions de jeu sont supervisées à distance par le game master ESCAPE MILTON à l'aide de caméras de surveillance.

Les images ne sont utilisées qu'à des fins de supervision du jeu, sauf à ce qu'une session soit mise en oeuvre comme support de travail dans le cadre d'une formation ou d'un coaching individuel/collectif.

Les images des caméras ne sont pas conservées, sauf à ce que ESCAPE MILTON ait constaté des événements pour lesquelles les images des caméras constitueraient des éléments probants.

19. Tarifs

L'ensemble des prestations et produits ESCAPE MILTON sont payants, sauf mention express sur le site internet ou sur le produit lui-même.

Tous les prix sont exprimés en euros et toutes taxes comprises (TVA + autres taxes éventuelles). et précisément déterminés sur les documents descriptifs des prestations ou produits.

Les prix sont affichés sur le site internet, sur les fiches détaillées des prestations, dans le catalogue disponible aux Clefs de Milton.

La TVA est appliquée au taux en vigueur au moment de la réservation ou de la commande de la prestation ou du produit. En cas d'évolution des données fiscales, le taux applicable sera automatiquement répercuté sur le prix des services.

La société se réserve le droit de modifier les prix à tout moment pour l'avenir, sans préavis, et sans autre formalité que des porter les modifications en cause dans les Conditions Générales de Vente, et d'apporter mention d'une date de mise à jour de ces mêmes conditions.

Les conditions tarifaires spécifiques qui pourraient permettre à un joueur de bénéficier d'une remise ou avantage commercial, doivent être annoncées lors de la réservation.

Le justificatif de ladite remise devra obligatoirement être présenté lors de l'accueil des joueurs (au moment de l'encaissement). L'absence de justificatif annulera d'office la remise commerciale.

20. Taxes

La TVA est applicable à l'ensemble des prestations ou produits ESCAPE MILTON.

Les activités de formation sont exonérées de TVA, et les documents-type devis, convention de formation, facture, feront apparaître la mention « net de TVA ».

En cas d'hébergement sur le site des Clefs de Milton, la taxe de séjour applicable sera collectée lors de l'entrée dans les lieux.

21. Conditions de règlement

Le paiement est exigible immédiatement à la commande, lors de la livraison du produit ou lors de la réalisation de la prestation.

L'ensemble des prestations ESCAPE MILTON sont payables d'avance.

Les Clefs de Milton s'autorisent à suspendre la réalisation de toute prestation pour laquelle la condition de règlement précise « payable d'avance ».

Quelque soient les produits ou prestations, le prix est à régler au comptant sans escompte.

Les Clefs de Milton peuvent exceptionnellement consentir un différé de règlement, si le client en fait la demande.

Les Clefs de Milton acceptent les moyens de règlement suivant : chèque, virement, espèces, carte de paiement (sur la boutique en ligne, ou avec l'outil SUMUP).

Les cartes de paiement acceptées sont : Visa, Mastercard, American Express.

Conformément aux dispositions du Code monétaire et financier, l'engagement de payer donné par carte bancaire est irrévocable. Le client ou commanditaire qui effectue un paiement par carte bancaire confirme qu'il est bien le titulaire légal de la carte à débiter et qu'il est en droit d'en faire usage.

En cas d'impossibilité de débiter la carte, la vente est immédiatement résolue de plein droit et la commande annulée.

Pour tout règlement par chèque qui ne saurait pas être honoré pour défaut de provision, Les Clefs de Milton représenteront automatiquement le chèque en banque pour une nouvelle mise en paiement. Si celle-ci est inopérante, Les Clefs de Milton pourront prendre une mesure de recouvrement forcé du chèque impayé par voie d'huissier de justice, sauf à ce que le client ait payé sa créance préalablement par tout autre moyen.

En cas de litige relatif à un paiement non honoré, la SAS Les Clefs de Milton se laisse la possibilité de procéder à toutes poursuites judiciaires adéquates. Au titre des frais de procédures liés à la mise en recouvrement de la créance, Les Clefs de Milton se réservent le droit d'imputer des frais de traitement administratif à hauteur d'un forfait de 175,00 euros.

22. Réalisation de la prestation

Le paiement intégral du prix (ou acompte dans le cas des formations) est une condition sine qua non de la réalisation de la prestation commandée.

La marque ESCAPE MILTON et la SAS Les Clefs de Milton ne sauraient être tenus pour responsables de toute suspension, annulation ou report dans la réalisation d'une prestation ; et aucune contrepartie ne pourra être demandé dans ce contexte.

23. Non réalisation de la prestation du fait de ESCAPE MILTON

La non réalisation d'une prestation du fait de ESCAPE MILTON, n'ouvre pas droit à une compensation financière, mais à un report de la réalisation de la prestation.

Dans l'hypothèse où un second report devait intervenir, la SAS Les Clefs de Milton se réserve le droit de proposer une aventure/mission alternative.

La non livraison d'un produit du fait de ESCAPE MILTON engage sa propre responsabilité si celle-ci est liée à une défaillance d'organisation interne.

La marque ESCAPE MILTON peut proposer un produit alternatif (si cela est possible) ou consentir (au cas par cas) un geste commercial pour compenser le préjudice causé au client.

Cette remise ne peut être considérée comme acquise de plein droit au client, et reste à la discrétion de la marque ESCAPE MILTON.

En cas de défaillance lors de la livraison d'un produit du fait de l'intermédiaire (prestataire de distribution, prestataire de livraison, etc.), la marque ESCAPE MILTON ne saurait être tenue pour responsable.

Toutefois, celle-ci s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la satisfaction maximale du client.

24. Non réalisation de la prestation du fait du client

Si une prestation ne peut être réalisée du fait du client lui-même (absence), la marque ESCAPE MILTON peut accepter un report de la prestation, à la seule condition que celui-ci ait souscrit une assurance annulation « report » au tarif de 2,50 euros TTC par participant ; ou que ce dernier ait prévenu ESCAPE MILTON au moins 24 heures avant le début de session.

En revanche, si la prestation ne peut être réalisée par ESCAPE MILTON pour absence non justifiée du client, alors les sommes correspondant à la prestation seront acquises à ESCAPE MILTON (et La SAS Les Clefs des Milton), sans qu'aucun remboursement ou report ne soit consenti.

Une nouvelle prestation devra alors être commandée par le client pour qu'une nouvelle prestation soit réalisée.

25. En cas de force majeure

L'exécution des obligations de la SAS Les Clefs de Milton (et de la marque ESCAPE MILTON) est suspendue en cas de survenance d'un cas fortuit ou de force majeure qui en empêcherait l'exécution.

La société informera le client et/ou le bénéficiaire de la survenance de cet événement dès que possible.

Tout événement de force majeure, important le client et/ou le bénéficiaire, et ayant comme conséquence une mauvaise exécution ou une inexécution de ses engagements, doit être signalé par courriel, ou courrier simple, à ce(s) dernier(s).

En application des directives ministérielles liées à la gestion des conséquences de l'épidémie de COVID-19, le report d'une prestation réservée pendant la période de confinement et pour laquelle le client ne pourrait bénéficier, pourra faire l'objet d'un avoir, valable jusqu'au 31 décembre 2020.

26. Règlement Intérieur

Toute personne qui se présente aux Clefs de Milton, pour bénéficier d'une prestation de ladite société ou de la marque ESCAPE MILTON, reconnaît avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de l'établissement, disponible sur les sites internet, ainsi qu'au siège social.

Ledit règlement précise les règles de fonctionnement de l'établissement. Il garantit le respect des conditions d'accueil des publics, de la sécurité liée aux personnes, de la non-discrimination, et fait mention des dispositions en matière d'assurance et de responsabilité.

Pour rappel des principales règles en vigueur dans l'établissement :

- Ne pas fumer dans l'enceinte de l'établissement,
- Ne pas venir accompagné de ses animaux domestiques (hors chiens d'assistance),
- Pénétrer dans l'enceinte de l'établissement seulement après en avoir reçu l'autorisation expresse,
- Stationner son véhicule aux endroits prévus à cet effet,
- Agir de manière raisonnable en toute circonstance, de sorte de ne pas mettre en danger un autre participant par un geste ou un comportement inapproprié,
- Ne pas détériorer, altérer, modifier les objets, meubles ou décorations ni leur agencement,
- Ne pas utiliser la force ni procéder à des gestes brutaux au cours d'une partie,

- Ne pas escalader les parois, murs, cloisons, rambardes d'une salle,
- Ne pas rentrer dans les boxes,
- Ne pas donner à manger aux chevaux,
- Na pas emporter ou conserver d'objet présent dans une salle avec soi,
- Ne pas apporter de boisson ni de collation dans une salle,
- Ne pas être sous emprise de drague ou alcool,
- Ne pas utiliser d'appareil susceptible de créer des interférences avec le matériel utilisé pour le bon déroulement du jeu,
- Ne pas enregistrer de photo, vidéo, son avec un quelconque appareil digital ou numérique prévu à cette fin,
- Conserver au vestiaire l'ensemble de ses appareils électroniques,
- Ne pénétrer dans aucun bâtiment non concerné par l'aventure/mission,
- Faire preuve de respect, courtoisie et bienveillance envers les équipes ESCAPE MILTON et le personnel de la SAS Les Clefs de Milton, faute de quoi tout comportement anormal, outrageux, ou violent fera l'objet d'une annulation des prestations et d'un dépôt de plainte aux autorités compétentes.

27. Droits de propriété intellectuelle

Les marques, non commercial, nom de domaines, logos, logiciels, vidéos, textes, méthode ou plus généralement toute information objet de droits de propriété intellectuelle sont et restent la propriété exclusive de la SAS Les Clefs de Milton.

La marque ESCAPE MILTON fait l'objet d'une protection nationale par l'INPI.

Aucune cession de droits de propriété intellectuelle n'est réalisée au travers des présentes CGV.

Toute reproduction partielle ou totale, modification ou utilisation de ces droits pour quelque motif que ce soit est strictement interdite. A défaut, la SAS Les Clefs de Milton pourra engager toutes poursuites judiciaires adéquates.

Le droit d'usage du client (et/ou du bénéficiaire) comprend un droit d'accès aux informations moyennant paiement. Il ne confère pas de droit de reproduction, de commercialisation ou autre.

Toute utilisation des données obtenues en vue d'une commercialisation ou de revente directe ou indirecte de ces données est interdite, sauf autorisation écrite et préalable de la Société.

La communication des données à des tiers qui lui sont juridiquement distincts, est strictement interdite.

Le client (et/ou le bénéficiaire) est tenu responsable de toute reproduction ou communication non autorisée des données, que celle-ci résulte de sa faute, de sa négligence, ou d'une simple omission.

28. Protection des données et méthodes ESCAPE MILTON

Les concepts de jeux et contextes de missions déployés par ESCAPE MILTON s'appuient sur des techniques, études et théories, empruntées à la psychologie, au management, au développement personnel, et à diverses approches scientifiques et relationnelles, appliquées à une approche ludique et pédagogique.

La méthode ESCAPE MILTON agrège ces ressources au bénéfice du joueur, sans utiliser d'outils pour lesquels elle ne dispose pas de droits indispensables.

Les données collectées (individuellement et collectivement) sont conservées dans la base de données de la société, et ne sont pas divulguées.

Dans le cadre de son développement, ESCAPE MILTON peut établir des statistiques (non nominatives et non discriminantes), destinées à identifier

les besoins des clients et prospects, et mettre en avant ses prestations et atouts.

Les outils d'analyse déployés par ESCAPE MILTON font partie du capital ingénierie de la société et ne sont pas libres de droit.

Ils ne peuvent donc être utilisés par aucune personne physique ou morale non autorisée expressément par la marque ESCAPE MILTON et la SAS Les Clefs de Milton.

29. Politique de non-discrimination

Dans le cadre de ses activités, la SAS Les Clefs de Milton, s'engage à respecter l'éthique et la réglementation en matière de lutte contre la non-discrimination.

Qu'il s'agisse du recrutement des collaborateurs, du choix des partenaires, ou des clients et bénéficiaires, la SAS Les Clefs de Milton, s'engage à ne pas contrevir aux dispositions nationales et européennes en matière de race, couleur de peau, origine ethnique, origine nationale, religion, orientation sexuelle, identité de genre ou situation de famille.

Tout représentant de la SAS Les Clefs de Milton, et par délégation le game master d'ESCAPE MILTON s'engage donc à respecter les choix individuels des clients et bénéficiaires, et ne pas les commenter.

Les participants présentant un déficit visuel ou auditif peuvent accéder aux installations s'il font partie d'un groupe dont plus de la moitié ne présente pas de handicap.

30. Protection des données personnelles

La signature des présentes CGV emporte l'accord du client quant à la collecte et l'utilisation par la Société de ses données personnelles pour l'établissement du contrat de prestation.

Le Client dispose d'un droit d'accès et de rectification à ses données personnelles.

Si l'ensemble de ses données lui sont personnelles, il concède à la SAS Les Clefs de Milton, le droit de citer son nom dans le listing des adhérents au réseau ainsi que comme signataire de la Charte (le cas échéant).

L'ensemble de ses coordonnées demeurent confidentielles et ne peuvent être divulguées par la marque ESCAPE MILTON ou la SAS Les Clefs de Milton.

Le Client accepte en revanche que la SAS Les Clefs de Milton utilise ses coordonnées pour le contacter à des fins commerciales, sans en faire aucun usage auprès des tiers.

31. Droit à l'image

Le client est susceptible de faire l'objet de prises de vues individuelles ou collectives, lors des activités et prestations proposées, ou lors d'opérations commerciales de promotion ou vente.

Le client ou le bénéficiaire reconnaît céder d'office son droit à l'image à la marque ESCAPE MILTON et à la SAS Les Clefs de Milton, dans le cadre des prestations dont il bénéficie.

Toute personne acceptant la captation cède irrévocablement à la SAS Les Clefs de Milton le droit d'exploiter son image à des fins d'information et de promotion de ses activités, sur son site internet, ses réseaux sociaux, des flyers, out sur tout support existant ou à venir sur le territoire.

S'il souhaite ne pas céder ce droit, il doit en faire mention expresse dès la réservation ou commande d'une prestation ou d'un produit.

Pour les personnes mineur(e)s ou sous tutelle, le responsable légal doit faire mention expresse de son droit de rétraction en matière de cession de son droit à l'image.

32. Politique de reversement aux associations de protection animale

Pour des questions éthiques, la marque ESCAPE MILTON et la SAS Les Clefs de Milton, peuvent choisir de mettre en oeuvre une politique de reversement de ses recettes au bénéfice d'une association de portée nationale, donc la priorité est environnementale ou écologique, notamment la préservation de la flore ou de la faune, le sauvetage des animaux, ou la continuité écologique.

Toute campagne de reversement fera l'objet d'une publicité sur le site internet à des fins de transparence.

Ces reversements seront inscrits en comptabilité des livres de la SAS Les Clefs de Milton.

33. Réclamations

Tout client ou commanditaire d'un produit ou service de la marque ESCAPE MILTON peut présenter une réclamation en contactant la SAS Les Clefs de Milton par :

- lettre simple à : Les Clefs de Milton, chemin de l'écluse, 28210 Coulombs
- courriel à contact@lescledsmilton.fr
- téléphone au 0660133559 ou au 0786404038

34. Garantie satisfait ou remboursé

Pour certains produits ou prestations de la marque ESCAPE MILTON, une garantie « satisfait ou remboursé » peut être incluse.

Pour préexister à l'achat de produit ou la commande de prestation, ladite garantie « satisfait ou remboursé » doit être expressément mentionnée sur le packaging, les conditions particulières de la prestation, la fiche descriptive détaillée, ou le contrat de prestation.

Les termes et modalités de cette garantie applicable seront définis dans une annexe aux présentes CGV, et jointes aux Conditions Particulières, packaging ou notice.

Si aucune mention non équivoque n'est présente, alors la marque ESCAPE MILTON ne peut être interpellée pour mettre en oeuvre cette garantie.

35. Modalités de remboursement

Dans l'hypothèse d'un différend entre la marque ESCAPE MILTON et le client, non couvert par les termes de l'assurance en responsabilité civile exploitation de la SAS Les Clefs de Milton, la Société peut consentir un remboursement total ou partiel d'un produit ou d'une prestation.

Pour faire une demande de remboursement, le client doit envoyer sous 7 jours à compter de la livraison du produit ou de la survenance de la prestation, un dossier circonstancié par lettre recommandée avec accusé de réception à : Les Clefs de Milton, chemin de l'écluse, 28210 Coulombs.

La Société dispose alors d'un délai de 30 jours pour se positionner sur la demande de remboursement et étayer sa position. Si des pièces complémentaires sont nécessaires, le délai de réponse est prorogé d'autant (date à réception des nouvelles pièces justificatives).

L'étude de la demande n'implique aucune acceptation de fait et a priori.

36. Assurances

Pour son exploitation, la SAS Les Clefs de Milton dispose d'une assurance en responsabilité civile professionnelle auprès de la compagnie d'assurance MMA PRO PME.

Le contrat porte le n°145.911.553.

Les locaux professionnels sont aussi garantis dans le cadre dudit contrat.

Les coordonnées de l'assurance professionnelle sont : MMA, SARL DCA Finances, 15 rue de l'église, 28210 Nogent le Roi.

Pour certaines prestations telles que les participations à des événements, séminaires, conférences, ou autres location d'espaces extérieurs ou

intérieurs (type gîtes), une assurance annulation peut être souscrite par le client, suivi les termes et conditions applicables en fonction de chaque espèce.

Un contrat d'assurance annulation sera établi et joint aux Conditions Particulières.

Cette assurance fera l'objet d'une contrepartie financière payable d'avance et non remboursable si elle n'est pas appelée.

37. Droit applicable

Les présentes CGV sont régies par le droit français, quel que soit le lieu de livraison du produit ou de délivrance de la prestation.

38. Gestion des litiges

Les parties ont la possibilité de recourir d'un commun accord à une procédure de médiation conventionnelle, ou à tout autre mode alternatif de règlement des litiges en cas de contestation. Conformément à l'article L. 133-4 du Code de la consommation, le consommateur a la possibilité de recourir à une procédure de médiation en cas de litige devant le Médiateur de la consommation.

Cette procédure est gratuite pour le consommateur.

En cas de contestation éventuelle, et après toute tentative de recherche d'une solution amiable, tous les litiges auxquels les CGV pourront donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites, seront soumis aux tribunaux français compétents dans les conditions de droit commun.

Pour les litiges entre professionnels, le Tribunal de Commerce de Chartres est seul compétent.

Je soussigné(e), _____

atteste avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente, et les accepter sans réserve.

Date : ____ / ____ / ____

J'ai lu et accepté les Conditions Générales de Vente ci-dessus

Signature :